



# PLAN NORD



Québec 



---

# Le Plan Nord

## Faire le Nord ensemble

### Le chantier d'une génération

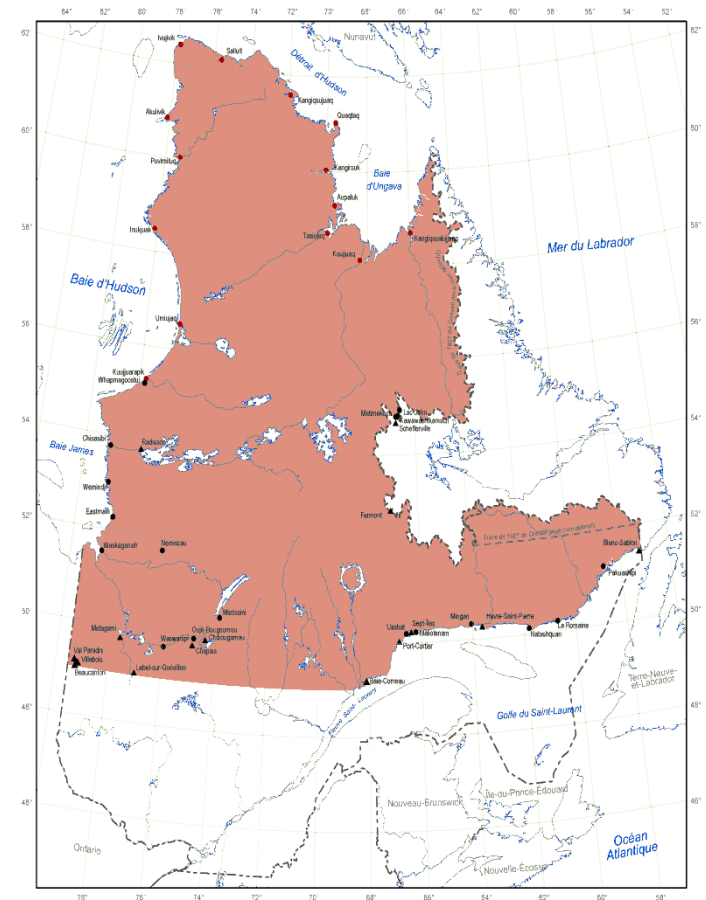
Le 12 juin 2012, Montréal

Québec 

# Le territoire d'application

au nord du 49<sup>e</sup> parallèle, du fleuve  
et du golfe du Saint-Laurent

- 72 % de la superficie du Québec (1,2 million de km<sup>2</sup>, ce qui représente deux fois la superficie de la France)
- 1,6 % de la population totale du Québec



# Un espace à mettre en valeur

- Une terre porteuse d'avenir et de possibilités pour les nations autochtones et les communautés du Nord
- 4 nations (31 communautés) qui résident sur le territoire du Plan Nord :
  - INUITE
  - CRIE
  - INNUE
  - NASKAPIE
- 32 communautés jamésiennes, jeannoises et nord-côtières
- Plus de 120 000 habitants



## La démarche : un partenariat novateur

- **Le Plan Nord est le fruit de plus de 60 rencontres, auxquelles ont participé près de 450 personnes pour faire progresser cette démarche :**
  - L'État, les communautés, le secteur privé, le secteur institutionnel et le secteur environnemental
- **Le Plan Nord est un projet qui s'échelonnnera sur 25 ans, divisé en 5 plans d'action quinquennaux**
  - Le Plan d'action 2011-2016 est présenté dans le document Plan Nord



# LE PLAN NORD

## Une vision

Un projet exemplaire de **développement durable** qui intégrera le développement **énergétique, minier, forestier, bioalimentaire, touristique** et du **transport**, la mise en valeur de la **faune** ainsi que la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité.

Il favorisera le développement au bénéfice des **communautés** concernées et du Québec tout entier, et ce, dans le respect des cultures et des identités.

# Respect des engagements envers les Autochtones

- Respecter les ententes signées et à venir
  - **Convention de la Baie-James et du Nord québécois (1975)** et **Convention du Nord-Est québécois (1978)**
  - **Paix des Braves (2002)**, **Entente Sanarrutik (2002)** et **Entente de partenariat** sur le développement économique et communautaire entre les Naskapis et le Québec (2009)
- Poursuivre le travail entrepris
- Être à l'écoute des aspirations des Autochtones pour établir des partenariats efficaces



# Les connaissances au cœur du Plan Nord

- Le gouvernement entend créer **des ponts** entre les milieux de la **recherche**, québécois et étrangers, les **promoteurs** et les **décideurs** et valoriser le savoir et les connaissances des communautés **autochtones**
  - Réseau de soutien à la recherche et au développement des connaissances
  - Comité interministériel de coordination des projets de connaissances du Plan Nord.
- **Discours sur le budget 2012-2013** : le gouvernement a annoncé qu'il investira **3 M\$ au cours des trois prochaines années** pour soutenir **l'amélioration des connaissances géographiques** du territoire du Plan Nord

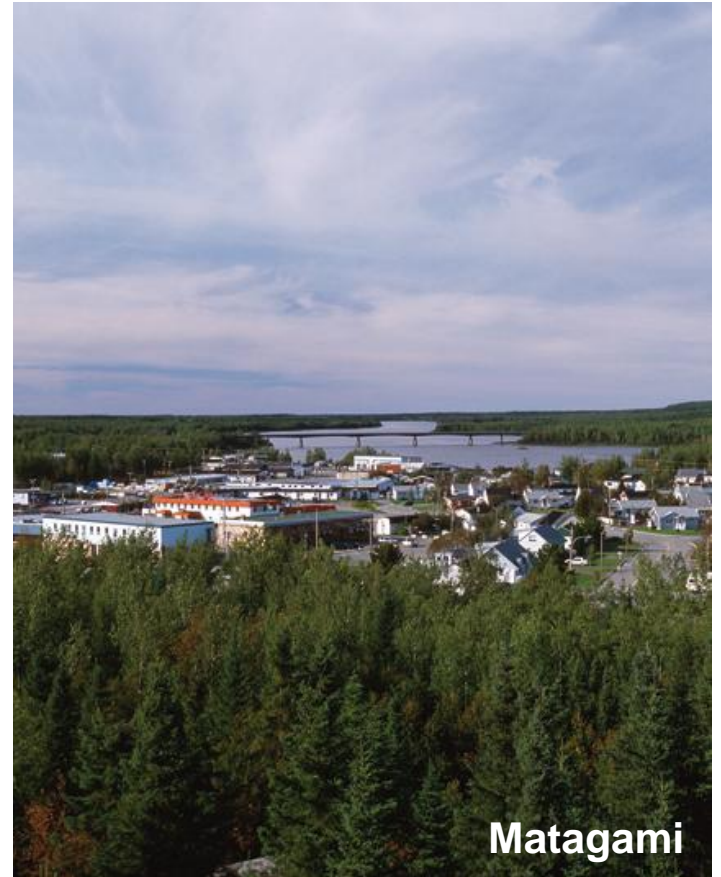


# Les objectifs du Plan Nord

- Afin d'assurer un développement socialement responsable et durable, le Plan Nord répondra à quatre objectifs :
  - 1. Assurer le mieux-être et le développement des communautés**
  - 2. Mettre en valeur l'immense potentiel économique du Nord québécois**
  - 3. Rendre le Nord accessible**
  - 4. Veiller à la protection de l'environnement**

# Assurer le mieux-être et le développement des communautés

- **Des communautés dynamiques**
  - Environ 30 % des Jamésiens, des Jeannois et des Nord-Côtiers et plus de 50 % des Autochtones ont moins de 24 ans
- **Des mesures en matière d'éducation et de formation, de santé, de culture, de logement et d'infrastructure** font partie du premier plan quinquennal
- **Des organisations locales et régionales déjà en place**



Matagami



# Assurer le mieux-être et le développement des communautés

- **Offrir des outils de développement aux communautés. Des exemples :**
  - Mise en place d'un processus formel d'évaluation des impacts sur la santé des projets de développement du Plan Nord
  - Accompagnement gouvernemental pour les communautés visées par les grands projets
  - Création de centres multifonctionnels pour offrir de la formation professionnelle
  - Construction de 840 logements au Nunavik
  - Développement de services universitaires

# Mettre en valeur l'immense potentiel économique

- Le territoire du Plan Nord possède **des atouts exceptionnels à mettre en valeur**, que ce soit dans le domaine :
  - énergétique
  - faunique
  - minier
  - touristique
  - forestier
  - bioalimentaire
- Le développement du Nord créera des retombées dans les autres régions (investissements, emplois, etc.)





## Le développement énergétique

- **Près de 30 000 MW déjà installés sur le territoire couvert par le Plan Nord**
  - 76 % de la puissance installée des grandes centrales hydroélectriques du Québec
- **Stratégie énergétique du Québec 2006-2015**
  - 4 500 MW dont 97 % sur le territoire couvert par le Plan Nord
- **Plan Nord : 3 500 MW supplémentaires d'ici 2035**
  - 3 000 MW d'hydroélectricité
  - 300 MW d'éolien
  - 200 MW d'autres sources renouvelables

# Un développement minier au cœur du Plan Nord

- Assurer un développement minier orienté vers le développement durable. À partir des activités sur le territoire, ce secteur :
  - Génère des investissements de près de 1,4 G\$ en 2010
  - Génère plus de 10 000 emplois au Québec
- Déjà, **plus d'une vingtaine de nouveaux projets en développement** sur le territoire du Plan Nord au cours des prochaines années, qui généreront **plus de 10 G\$** d'investissements et créeront plus de **4 000 emplois**



## Un milieu forestier de première importance

- L'exploitation de la forêt boréale, au nord du 49<sup>e</sup> parallèle, représente un peu plus de **50 % du volume de bois récolté au Québec** et crée **15 000 emplois**
- Les mesures forestières proposées s'inscriront dans le cadre du **nouveau régime forestier**
- Parmi les **14 engagements** du gouvernement :
  - Viser la certification des pratiques forestières et des territoires sous aménagement
  - Accroître la concertation sociale et l'harmonisation des usages avec la collaboration des acteurs du milieu

# Des ressources fauniques exceptionnelles

- Des ressources qui permettent de vivre des expériences de chasse et de pêche hors du commun :
  - Deux cheptels de caribous migrants
  - Des rivières à saumon qui jouissent d’une réputation internationale
  - 186 pourvoiries, 12 zecs et 4 réserves fauniques
- Le gouvernement souhaite mettre en place un **programme de développement et de mise en valeur de la faune propre au milieu nordique**. Trois axes :
  - Acquisition de connaissances
  - Développement d’activités
  - Participation des communautés



## Le tourisme au nord du 49<sup>e</sup> parallèle

- Les atouts du Plan Nord sont particulièrement séduisants pour différentes clientèles recherchant des destinations nouvelles et inusitées.
- Dévoilement de la **Stratégie touristique nordique**, en novembre 2011, centrée sur la vision :

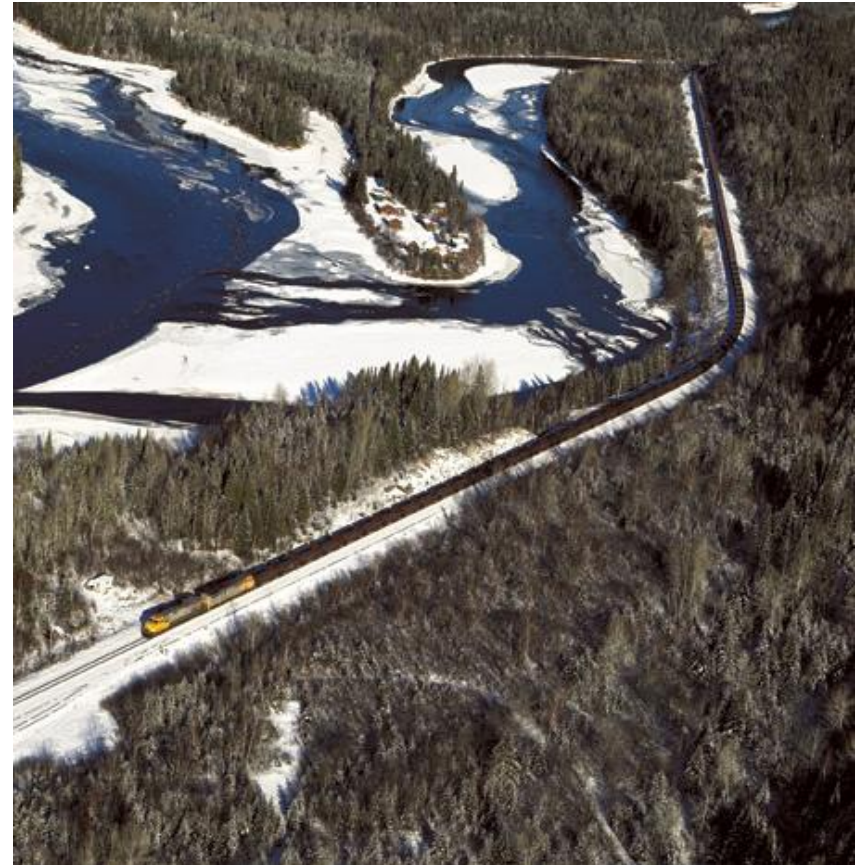
D'ici 2021, faire du Nord au-delà du 49<sup>e</sup> parallèle une **destination de classe mondiale** qui procure une expérience authentique, sécuritaire et exceptionnelle, alliant la cohabitation des peuples nordiques et le respect de la **nature**, dans une perspective de développement économique durable et d'enrichissement collectif.

## Un secteur bioalimentaire : un avenir prometteur

- Le Québec nordique constitue **l'une des plus grandes réserves de sols arables** d'Amérique du Nord avec 1,5 million d'hectares. À titre de comparaison, tout le territoire actuellement cultivé au Québec est de 2 millions d'hectares.
- Les **conditions climatiques** du territoire se prêtent au développement d'une industrie bioalimentaire diversifiée (bleuet, chicoutai, etc.). Les changements climatiques pourraient avoir des effets positifs sur ce secteur.
- Le gouvernement appuiera différents projets notamment liés à la **mise en valeur des produits locaux** et à l'implantation de **serres nordiques**.

# Rendre le Nord accessible

- Développement intégré du réseau de transport
- Mise en place de **partenariats** avec les investisseurs nécessitant des infrastructures de transport



# Veiller à la protection de l'environnement

- **Un territoire fragile et en changement**
  - Une biodiversité unique : une grande diversité faunique et des forêts intactes
  - Des changements climatiques perceptibles
  - Connaissances sur la biodiversité à parfaire





# Veiller à la protection de l'environnement

Chaque projet de développement :

- S'appuiera sur les **principes du développement durable**;
- Se réalisera dans le **respect des lois et des règlements environnementaux** en vigueur au Québec :
  - Au terme **d'analyses environnementales rigoureuses et respectueuses des processus déjà en place** et des **populations concernées**.



# Veiller à la protection de l'environnement (suite)

## Plan Nord : deux engagements principaux

- D'ici 2035, **50 % du territoire du Plan Nord** sera consacré à la protection de l'environnement, à la sauvegarde de la biodiversité et à divers types de développement autres qu'industriels
- Compléter le **réseau d'aires protégées** pour atteindre la cible de **20 % d'ici 2020**

## Veiller à la protection de l'environnement (suite)

- **Consultation publique** à l'automne 2011
- **Orientations gouvernementales** (5 février 2012)
  - Renforcer le réseau d'aires protégées
  - Améliorer les connaissances écologiques et environnementales sur les ressources et sur le territoire par l'expérimentation de nouveaux modes de conservation
  - Amorcer, dès 2013, une démarche de planification écologique
  - Proposer un encadrement légal adapté
  - Définir la gouvernance
  - Assurer un processus de reddition de comptes
- **Projet de loi 65** (déposé le 17 avril 2012)

## Veiller à la protection de l'environnement (suite)

Investissement de **4,6 M\$** pour :

- **accroître l'effectif** affecté aux activités de **conservation**, à l'amélioration des **connaissances** environnementales et biologiques, à l'**analyse** et à l'**autorisation** de projets ainsi qu'aux interventions de **contrôle** gouvernemental;
- l'accompagnement des communautés **autochtones**;
- la mise en place d'un **laboratoire mobile** de pointe pour les urgences environnementales;
- la mise en place d'un **pôle d'expertise** nordique et minier;
- la mise en place d'un nouveau **bureau régional** dans le Nord (Chapais).



# Un plan d'envergure, une société pour le réaliser

- Création de la **Société du Plan Nord**. Son mandat sera notamment de :
  - coordonner les investissements publics dans les infrastructures stratégiques ainsi que dans le domaine social;
  - coordonner la mise en œuvre des projets inscrits dans le premier plan d'action quinquennal;
  - négocier le montage financier des projets dont elle sera responsable;
  - accompagner et appuyer les communautés locales et autochtones dans leurs propres projets de développement communautaire et social.

# Cadre financier du Plan Nord

- Création du Fonds du Plan Nord (annoncé dans le budget 2011-2012)
- Réalisation du premier plan d'action quinquennal : des investissements de **2,1 milliards de dollars**
  - 1,2 milliard de dollars pour des infrastructures
  - 382 millions de dollars pour des mesures socioéconomiques
  - 52 millions de dollars pour le démarchage à l'étranger et l'administration de la Société du Plan Nord
  - 500 millions de dollars pour des prises de participation confiées à Investissement Québec
- Budget 2012-2013 : **165 M\$ d'investissements publics additionnels** au cours des 5 prochaines années



## Des bénéfices pour tous les Québécois

- Au cours des 25 prochaines années, les bénéfices du Plan Nord se déclineront de la façon suivante :
  - Un minimum de **80 milliards de dollars d'investissements** privés et publics, **14 milliards de dollars** de recettes fiscales pour le gouvernement
  - 20 000 emplois créés ou maintenus en moyenne par année, soit l'équivalent de **500 000 personnes-années**
  - Des investissements qui auront un **impact majeur sur le PIB**, soit une somme de 162 milliards de dollars

## Des bénéfiques pour tous les Québécois (suite)

Après un an de mise en œuvre :

- Déjà 30 G\$ d'investissements publics et privés ont été engagés dans des projets en cours ou planifiés.
- À eux seuls, ces premiers projets entraîneront des retombées fiscales de 5,5 G\$ sur 25 ans.



---

Pour plus d'information

[www.plannord.gouv.qc.ca](http://www.plannord.gouv.qc.ca)



# PLAN NORD



Québec 